Image not found or type unknown

accès garage sous terrain

Par **thierry cauve**, le **05/11/2011** à **08:57**

je suis coproprietaire d'un garage dans le sous-sol d'un immeuble ou je ne reside pas. le syndic me dit d'emprunter la voie vehicule pour entrer et sortir lorsque je suis a pied et m'interdit l'escalier pieton qui soit disant est réservé au coproprietaire de l'immeuble.
j'estime qu'il y a danger dans la rampe d'accès véhicule.
merci de me dire mes droits;
cordialement

Par **Claralea**, le **05/11/2011** à **09:01**

Bonjour, n'etant pas coproprietaire d'un appartement, vous n'avez pas à avoir accès à l'immeuble pour des raisons de securité qui vont de soi. Eux seuls doivent etre en possession des clés, badges ou codes de l'immeuble

Vous etes coproprietaire d'un garage, vous entrez et sortez par ce meme garage, c'est normal

Par **youris**, le **05/11/2011** à **11:42**

bjr,
il faut savoir ce qu'indique le règlement de copropriété et les charges payées par le propriétaire du seul garage.
souvent les charges afférentes à un garage comprennent des charges générales comme par exemple les charges du hall d'immeuble; si demain la copropriété décide de refaire la toiture il est probable que le copropriétaire du seul garage soit à appeler au financement.
co-propriétaire signifie bien qu'on est propriétaire des parties communes au prorata des millièmes.
dans notre copropriété à chaque garage est imputé des charges communes générales, des charges particulières générales,des charges de hall d'entrée et des charges escaliers ascenseurs.
selon les charges que vous payées vous pouvez demander à passer par le passage piétons.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés